

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE

CADENET

84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 8/2025

Mis en ligne le **24 JAN. 2025**

Session du 20 janvier 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 20 JANVIER
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la
présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 14 janvier 2025

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, DUVAL,
RAOUX-JACQUEME, MANGANARO, BOISGARD-BOUCHER, BOY-COURROUX, DE
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, DEBIT,
KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX, BASTIE, LAVOREL,
RIPERT

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : SCHOFFIT, SEVE, LEROY

Procurations :

M. SCHOFFIT	a donné procuration à	M. MANGANARO
Mme SEVE	a donné procuration à	M. VEVE
Mme LEROY	a donné procuration à	M. MARTIN

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE REHABILITATION DE L'ILOT VIVET CENTRE-BOURG

Vu l'article L2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs aux attributions du Conseil Municipal,
Vu l'article L1111-9 du même code général des collectivités territoriales relatif à l'exercice concerté des compétences,
Vu les articles L2334-42 et suivants du même code, relatifs à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

VU, Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22/4° et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision, et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité, et notamment les demandes de subventions, **VU**, la délibération n°72/2023 du Conseil Municipal du 18 septembre 2023 autorisant le Maire pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant les demandes de subventions à effectuer auprès de tout organisme financeur, tant en fonctionnement qu'en investissement, sur la base du plan de financement joint à la demande et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée,

Considérant le projet de réhabilitation de l'Ilot VIVET, et l'avant-projet sommaire,

Considérant que pour les demandes de financement au titre des dotations d'investissement de l'Etat, il est demandé une délibération du Conseil Municipal,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée depuis l'an dernier dans les études relatives au projet de réhabilitation de l'Ilot VIVET en centre-bourg. A la suite des études du Parc Naturel Régional du Luberon et de l'avant-projet sommaire, le montant prévisionnel du projet a été établi à 617 452 € HT. Compte tenu de la nature du projet, un autofinancement de 30 % sera demandé. Au regard des différents appels à projets des partenaires, le plan de financement est proposé comme suit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	% projet
Travaux de réhabilitation des bâtiments	400 000,00 €	BDT - DEPARTEMENT Soutien à l'ingénierie	7 425,00 €	1,20%
Travaux d'aménagement d'un espace public en cœur d'Ilot	168 377,00 €	ETAT - DSIL	73 000,00 €	11,82%
Total travaux	568 377,00 €	ETAT - MIN TRANSITION ECOLOGIQUE Fonds Friche	73 000,00 €	11,82%
<i>Dont sécurisation</i>	<i>208 890,00 €</i>	REGION Nos Communes d'Abord	140 000,00 €	22,67%
		REGION AMI Friches sécurisation	83 556,00 €	13,53%
Etudes, maîtrise d'œuvre et procédure	49 075,00 €	REGION AMI Friches Etudes	23 760,00 €	3,85%
		DEPARTEMENT - Contrat Vaucluse Ambition Biodiversite	30 339,60 €	4,91%
		TOTAL subventions publiques	431 080,60 €	69,82%
		<i>Autofinancement / HT</i>	<i>186 371,40 €</i>	<i>30,18%</i>
TOTAL HT	617 452,00 €	TOTAL / HT	617 452,00 €	100,00%
TVA max.	123 490,40 €	<i>Autofinancement</i>	<i>123 490,40 €</i>	<i>20,00%</i>
TOTAL TTC	740 942,40 €	TOTAL / TTC	740 942,40 €	
		Autofinancement / TTC	309 861,80 €	41,82%

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Confirme que Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les financements précités auprès des différents partenaires
- Confirme que Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents pour mettre en œuvre cette délibération
- Acte que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025

Le Maire
Jean-Marc BRABANT

La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE

